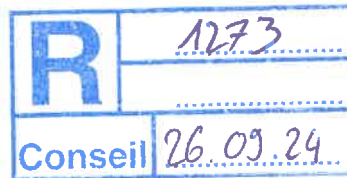


PCSI : motion



Vidéo-surveillance

Quand une collectivité publique constate, exemples à l'appui, que les faits d'incivilité ou de troubles à la paix publique sont en augmentation, alors elle se doit de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de les contenir et d'en atténuer les effets négatifs.

Inutile de fermer les yeux ou de regarder ailleurs, nous devons bien aborder cette problématique qui touche non seulement les grandes villes mais également les petites communes comme la nôtre.

Les constatations faites au parc du Pré de l'Etang, devant le centre commercial de l'Esplanade ou la Gare nous conduisent à examiner la pertinence d'installer des systèmes de vidéo-surveillance ou d'intensifier les contrôles et la présence de la police communale

A l'instar d'autres communes, nous demandons au Conseil municipal d'installer et de mettre en place un système de vidéos surveillance.

Pour le PCSI :